



www.anqaev.fr



Janvier 2019

N° 2019 – 01

ANQAEV vous souhaite les meilleurs vœux pour 2019 !

⇒ **AtmoSud** vient de publier les résultats de mesures de la qualité de l'Air dans la vallée de la Roya qui permettent de comparer la pollution aérienne entre le site de Breil-sur-Roya et les points de relevés sur Nice Arson et Nice Magnan (document sur www.anqaev.fr)

Les habitants de la vallée de la Roya ont obtenu de leurs maires l'interdiction de passage des poids lourds vers l'Italie. Et pourtant, les relevés et graphiques d'AtmoSud montrent bien que la comparaison avec Nice Arson et encore plus Nice Magnan est nettement au désavantage des Niçois plus lourdement pollués.



⇒ Le 18 janvier 2019 à Marseille, au Ministère de la Transition écologique et solidaire, Daniel Moatti et Gérard Bonnes ont assisté à la **Restitution de l'étude de faisabilité technique de la mise en œuvre d'une zone de réduction des émissions des navires (ECA) en Méditerranée** (documents sur www.anqaev.fr)

Les résultats alarmants de cette étude de la zone ECA en Méditerranée confirment nos dires scientifiques et nos revendications. Finalement le ministère reconnaît à travers cette étude la justesse de nos constats sur le plan des pollutions par les oxydes de soufre et les oxydes d'azote et leurs conséquences désastreuses en termes de santé publique sur les individus et l'économie reprenant les chiffres du rapport sénatorial du 8/9 juillet 2015.

Pour résumer cette restitution de l'étude, nous avons gagné sur un point, un seul. Le passage au 0,5% au 1er janvier 2020 serait, en pratique selon les dires du patron des armateurs de France et d'autres responsables, un passage au 0,1% puisque les raffineries ne fabriquent pas de 0,5%. Seuls peuvent être proposés des mélangeurs qui maintiendraient à chaud du fioul lourd le mixant à bord avec du 0,1%. Cela impliquerait des machineries complexes, peu fiables dont les coûts seraient égaux ou supérieur aux coûts du 0,1%. D'autant que la Chine exige déjà pour ses eaux territoriales le 0,5 % depuis le 1er janvier 2018 et demandera le 0,1% à partir de 2020.

Donc, la bataille du 0,1% n'aurait plus lieu d'être. Mais deux points sont importants : les NOx et 2023 en mers européennes du nord ainsi que l'électrification des quais.

1 - En effet, lors de la réunion, il a été démontré par l'étude du Ministère que la réduction des NOx (oxyde d'azote) serait vraiment nécessaire. Or en 2023, la zone ECA nord européenne, mer du Nord, mer Baltique et Manche deviendra en sus une zone NECA donc avec réduction d'émission des NOx. Du coup, seuls seront admis les navires modernes avec motorisations au fioul aux normes Tier 3, au GNL et à l'électricité.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE
www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



De nouveau, on ne voit pas pourquoi les riverains européens de l'Atlantique et de la Méditerranée ne bénéficieraient pas de cette avancée juridique nord-européenne. L'alignement sur la législation actuelle et future des mers nordiques européennes reste incontournable.

2 - L'électrification des quais était, au départ, la grande absente du débat. Mais justement, Marc Reverchon, PDG de La Méridionale était présent. Nous en avons profité pour louer publiquement la démarche vertueuse de cette compagnie et avons obtenu un rendez-vous pour avoir des explications techniques sur les générateurs d'électricité au GNL qui équipent les quais de La Méridionale à Ajaccio et Bastia. Ce serait très intéressant pour Nice en bout de la Provence où l'apport de l'équivalent de l'alimentation électrique de plusieurs quartiers pour les Ferries semble peu probable. C'est une solution qui permettrait de concrétiser les feuilles de route gouvernementales de mars 2018 proposant l'électrification des quais comme mesure urgente et nécessaire. Toujours dans cette intervention, D.Moatti en a profité pour rappeler que les grands ports italiens prenaient de l'avance puisque Gênes investit 8 millions d'euros, que Livourne, La Spezia, Tarente ont signé un accord avec Nidec, société japonaise pour l'électrification de leurs quais.

⇒ Vidéo Vox Pop diffusée par Arte le 20 janvier 2019

<https://www.arte.tv/fr/videos/087286-000-A/france-marseille-etouffe-vox-pop/>



Cette vidéo confirme à son tour nos arguments. D'une part la pollution sur les quartiers proches du port de Marseille, mais aussi sur l'ensemble des quartiers de la capitale provençale impacte bien la qualité de l'air. Les croisières apparaissent comme une manne financière, mais le réalisateur note bien qu'en 1997 Marseille accueillait 20.000 croisiéristes contre plus de deux millions, 20 ans après. Cette multiplication des paquebots de croisière est un risque grave pour la santé publique, accentuant fortement la pression des pollutions sur l'ensemble de la Méditerranée, mer presque fermée qui souffre déjà très fortement d'une sur-pollution due aux activités humaines et qui risque de la tuer, donc de tuer la poule touristique aux œufs d'or.

Trois idées majeures se dégagent du reportage fort éloquent :

1 - A très court terme, sur la nécessité d'obtenir dès l'été 2019 une obligation d'utilisation du fioul à 0,1% de teneur en soufre et à prévoir l'alignement législatif sur la zone ECA (soufre contrôlé) et bientôt, en 2023, NECA (moins d'oxydes d'azote) dans les mers nordiques européennes. Rappelons que trois grands ports italiens, Venise, Naples et Civita Vecchia imposent déjà l'utilisation du fioul à 0,1%.

2 – Sur le concept de croisière, à Nice, nous préconisons un développement raisonné de croisières de luxe avec des navires aux dimensions humaines comme ceux de la compagnie du « Ponant » dont les passagers et l'équipage ne dépasseraient pas un millier de personnes.

3 – La nécessaire et rapide électrification des quais, puisque plusieurs grands ports italiens se lancent dans ces réalisations, électrification trop timidement commencée au Quai de la Douane pour le Quantum Blue.

Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr

----- SIRET : 829 521 806 00010 -----

contact@anqaev.fr